



Conseil économique et social

Distr. générale
2 juillet 2012
Français
Original : anglais

Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports des gouvernements sur la situation
dans leurs pays et sur les progrès accomplis
quant à la normalisation des noms géographiques
depuis la neuvième Conférence
(pour distribution seulement)**

Rapport de la Fédération de Russie

Résumé**

Les bases légales permettant d'établir, de modifier, de normaliser, d'utiliser, d'homologuer et d'enregistrer les noms géographiques au titre du patrimoine historique et culturel ont été établies par la loi fédérale n° 152 sur les noms des objets géographiques, adoptée le 18 décembre 1997. En 2008, une autre loi fédérale, portant amendements de ce texte, a été adoptée. Ces amendements ont permis de décrire plus en détail les notions et les champs d'application figurant dans le texte d'origine et d'aligner certaines dispositions avec le droit russe en vigueur.

Suite à la réorganisation du pouvoir exécutif à l'échelon fédéral, c'est au Ministère du développement économique qu'a échu la responsabilité de définir les politiques publiques et l'encadrement réglementaire et légal concernant la géodésie, la cartographie et les noms géographiques. Le Service fédéral de l'enregistrement, du cadastre et de la cartographie (Rosreestr) a été chargé de mettre en place et de gérer la base de données contenant le catalogue public de référence des noms géographiques, de normaliser la toponymie en russe, d'examiner les propositions visant à nommer ou à renommer des objets géographiques et de coopérer, au niveau international, à la normalisation des noms géographiques.

Le rapport décrit certaines tendances constatées et les progrès faits en matière de normalisation des noms géographiques à l'échelle nationale. Il fait l'inventaire des principales cartes produites au cours de sa période de référence et fournit des informations relatives au système de romanisation GOST83, dont la cinquième

* E/CONF.101/1.

** Le rapport intégral, établi par le Service fédéral russe de l'enregistrement, du cadastre et de la cartographie (Rosreestr) peut être consulté dans la langue d'origine à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.htm>.



Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a approuvé l'utilisation pour les cartes et les atlas destinés à l'étranger.

Le rapport fait la liste des rencontres internationales liées aux noms géographiques auxquelles des experts russes ont participé entre 2007 et 2012 et des projets pertinents entrepris durant la même période.
